

Gentilly, le 3 mai 2024

UNE MUNICIPALITÉ AU TRAVAIL, MALGRÉ LES MANŒUVRES POLITIENNES DE LA DROITE

Le tribunal administratif de Melun vient de rendre public son jugement suite au recours intenté par M. Crespin, conseiller municipal d'opposition à Gentilly. En effet, ce dernier contestait la convocation et l'ensemble des scrutins qui ont eu lieu lors du Conseil municipal du 2 mars 2024.

Le tribunal administratif a rejeté la plupart des motifs invoqués par M. Crespin, et a confirmé en particulier la validité de mon élection en tant que Maire de Gentilly le 2 mars dernier, lors du Conseil municipal qui s'était tenu en présence de 600 Gentilléennes et Gentilléens, de nombreux élus de la région, dont une douzaine de maires et plusieurs parlementaires.

C'est évidemment un motif de satisfaction et de stabilité pour notre collectivité. Je veux toutefois exprimer ma surprise devant la décision d'invalider l'élection des adjoints au maire de la commune qui a eu lieu lors de cette même séance du Conseil municipal, pour un motif purement procédural, et à mes yeux très discutable.

Si la vie démocratique suppose le respect en toutes circonstances des règles de droit et des procédures, il me paraît regrettable de remettre ainsi en cause le choix fait par les Gentilléennes et les Gentilléens lors de l'élection de mars et juin 2020.

Soucieux que notre collectivité puisse continuer d'être pleinement concentrée et engagée au service de la population, je ne peux que regretter que, par cette manœuvre, l'opposition de droite fasse le choix d'intérêts basement politiques, et non ceux de la population. C'est évidemment très regrettable.

Je veux apporter mon soutien à mon équipe, constituée d'hommes et de femmes dévoués, des salariés souvent modestes, d'artisans, de fonctionnaires, de jeunes et de moins jeunes qui ne comptent pas leurs heures au service de notre ville.

Je veux également rassurer les services municipaux et la population. Avec mon équipe et conformément aux engagements publics que j'ai pris, je suis résolument au travail depuis le 2 mars, et le resterai jusqu'au terme de ce mandat au printemps 2026.

En effet, la décision du tribunal administratif de Melun ne met pas un point final à ce dossier. Il est possible de faire appel auprès du Conseil d'État, ce que nous entendons bien évidemment faire. Dans l'intervalle, mes adjoint-es restent pleinement opérationnels, et déterminés à servir les intérêts de Gentilly et de ses habitant-es.

Pour l'heure, nous préparons un été sous le signe des Jeux Olympiques, avec des animations pour toutes et tous, avec des départs en séjour pour faire vivre le droit aux vacances. Nous mettons notre énergie dans l'amélioration du cadre de vie, pour la dératisation, la propreté de la ville et la tranquillité de toutes et tous. Nous travaillons à plus de proximité avec les Gentilléennes et les Gentilléens, et nous nous engageons avec la communauté éducative pour une rentrée scolaire sous le signe de la solidarité et de l'écologie, avec le lancement des concertations pour la végétalisation des cours d'école à Victor-Hugo, les bourses de rentrée scolaire, et les fournitures scolaires à nouveau distribuées à l'ensemble des élèves de Gentilly.

Déterminé et au travail.



Fatah Aggoune,
Maire de Gentilly

Contact presse :

Frank Mouly
06 23 11 89 95
f.mouly@ville-gentilly.fr
ou contact.mairesadjoints@ville-gentilly.fr